

CLASSIFICATION DES EMPLOIS SELON LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA MÉTALLURGIE

En option : Certificat de Compétences Professionnelles de la Métallurgie CCPM 0017

 **Date et horaire :**
1 journée : jeudi 13 juin 2024
7h en présentiel : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
4 à 10 stagiaires. En dessous de 4 stagiaires, la formation ne pourra pas être maintenue.

 **Formateur :**
Diane ROZIÉ, Juriste en droit social

 **Lieu de la formation :**
UIMM Auvergne Services, 9 rue du Bois Joli à Cournon d'Auvergne (63)

 **Public concerné :**
DRH, responsable RH, gestionnaire RH, responsables de production participant aux descriptions et cotations des emplois de leur entreprise ou toute personne impliquée dans le système de classement des emplois

 **Prérequis :**
Connaître l'organigramme et l'organisation RH de son entreprise

 **Supports documentaires :**
Support de formation, remise des outils paritaires et de la fiche descriptive d'emploi vierge.

Modalités d'évaluation :
- évaluation à chaud et à froid de la satisfaction,
- quizz de connaissances en cours et en fin de formation,
- certificat de réalisation

 **En option :**
Certification CCPM « Référent Classification des emplois dans la Métallurgie » (coût de certification 125€ en sus pour les frais de certification de l'UIMM Auvergne / ½ journée de passage de la certification)

 **Prix adhérent UIMM Auvergne :**
400€ HT en inter (en intra, nous consulter)

Délai d'accès : 1 mois

Informations et inscriptions : Joëlle Maubert-Plagne - 04 73 90 15 43 / contact@uimmauvergne.org
La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, nous contacter.

>> OBJECTIFS

- Appréhender les principes d'application de la classification dans la métallurgie
- Connaître les étapes clé du processus de classification de la branche
- Établir un descriptif d'emploi conforme aux exigences conventionnelles
- Maîtriser la méthode et les outils de la cotation des emplois

Le + : après obtention de la certification facultative, le référent sera reconnu pour sa connaissance précise de l'accord et sa pratique de la cotation des emplois.

>> PROGRAMME

1. Rôle et place du nouveau système de classification dans son contexte

- Contexte de l'évolution du dispositif conventionnel de la branche de la Métallurgie
- Rôle d'un système de classification
- Grands principes de l'accord : objet du classement, exigence de fiches descriptives d'emploi, classement de l'emploi sur la base de critères classants sur une échelle unique

2. Elaborer une fiche descriptive d'emploi

- Un peu de terminologie : métier, emploi, activités, compétences
- Intérêt et méthode d'élaboration d'une cartographie préalable des emplois actuels
- Structure d'une fiche descriptive d'emploi
- Méthodologie de construction d'une fiche descriptive d'emploi
- Les bonnes questions à se poser pour la construction de la fiche descriptive d'emploi
- La bonne utilisation des verbes d'actions
- Etude de cas concrets et exercice pédagogique

3. Coter et classer les emplois

- Définition des 6 critères classants et des degrés d'exigence
- Apprécier le degré d'exigence, pour chacun des critères classants, en fonction du contenu de l'emploi
- La question du diplôme au regard du futur dispositif de classification Métallurgie
- Evaluer un contenu d'emploi
- Prendre en compte la progressivité des niveaux d'exigence de chacun des degrés
- Etude de cas concret et exercice pédagogique

4. Le processus de mise en œuvre du système de classification

- Les étapes de la méthode de classement des emplois
- Les bonnes pratiques, les points de vigilance
- Les questions récurrentes

5. Exercices de cotation d'emplois fictifs



Une sensibilisation pratique aux nouvelles règles de classification des emplois
Des conseils utiles pour éviter les risques
Une formation adaptée au milieu industriel
Des quizz et des exercices pratiques de cotation